



# 2026 : évolution de l'assiette des cotisations sociales et retraites

Comprendre ces évolutions et leurs impacts sur le montant de vos cotisations  
Carpimko

# Une nouvelle assiette de cotisations et contributions sociales

À partir de 2026, une seule base de calcul (assiette) sera commune à toutes les cotisations et les contributions sociales.

L'article 18 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 a modifié le calcul de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants, pour les revenus acquis à partir de 2025.

Jusqu'à présent, les travailleurs indépendants avaient deux bases de calcul différentes :

- Une pour les cotisations sociales (maladie, famille, retraite...),
- Une autre pour les contributions sociales (CSG/CRDS), plus large et donc souvent plus lourde.

## Date de mise en œuvre

Les évolutions des cotisations sociales et des cotisations retraite entreront en vigueur lors des déclarations de revenus 2025, soit à partir d'avril 2026.



## Les objectifs de l'évolution de l'assiette sociale

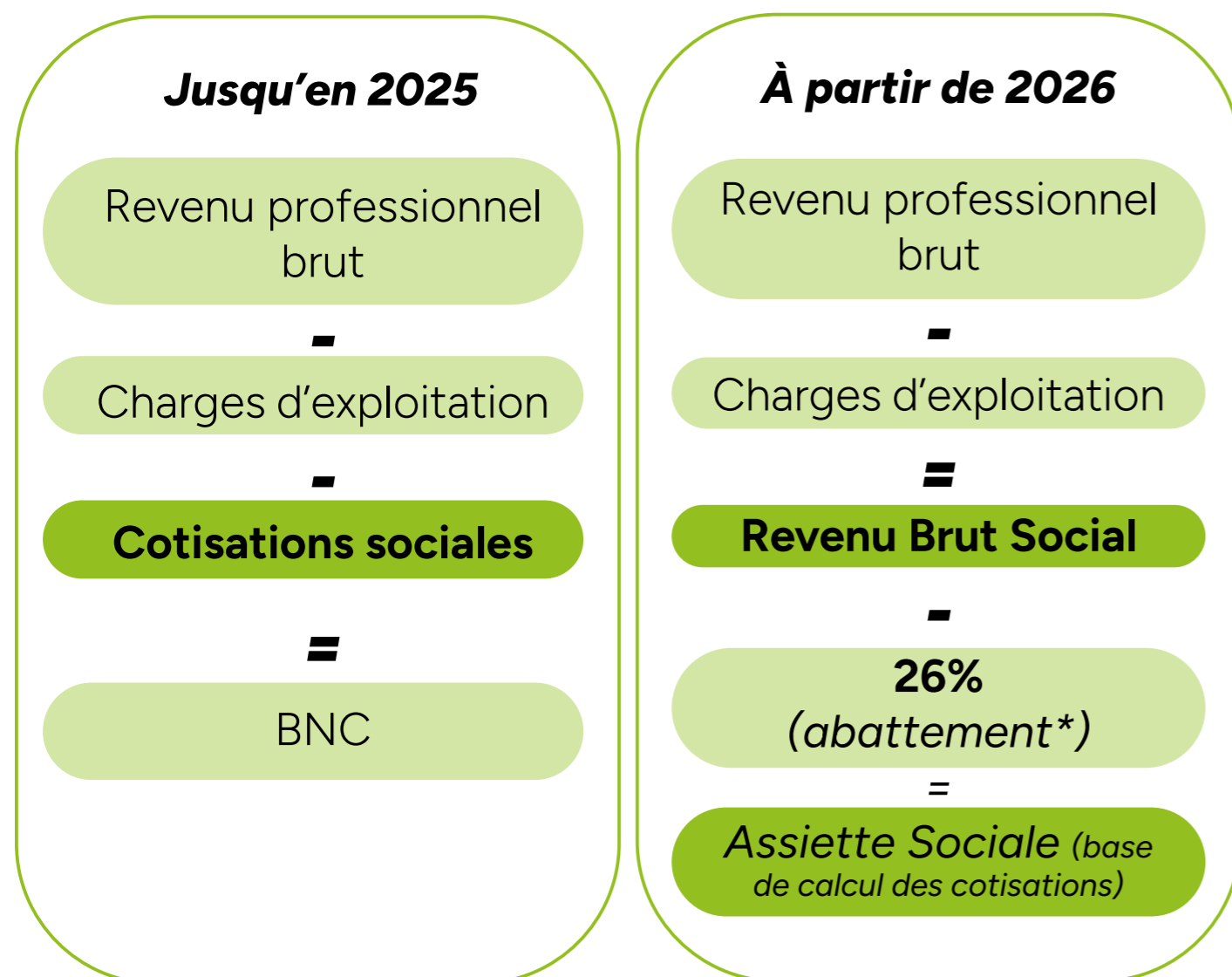
1. Simplification : une seule assiette commune à toutes les cotisations et contributions sociales.
2. Harmonisation : un mode de calcul plus proche de celui des salariés.
3. Compensation financière : les contributions CSG/CRDS diminuent mais les cotisations retraite augmentent.
4. Valorisation des droits : davantage de cotisations "contributives" qui comptent pour la retraite.

Cette évolution diminue le montant dû pour la CSG-CRDS tout en étant compensée notamment par l'augmentation des cotisations retraite. Les droits retraite des auxiliaires médicaux sont améliorés.

Pour la plupart des praticiens médicaux, ces évolutions se traduiront par un remboursement de la part de l'URSSAF (moins de charges CSG-CRDS) que nous vous invitons à conserver afin de régler l'augmentation des cotisations Carpimko (hausse des cotisations Retraite).

## Une base de calcul plus simple à déterminer

La Carpimko calculera l'ensemble de vos cotisations à partir de votre assiette sociale, transmise par les URSSAF, après votre déclaration de revenus en avril.



## Évolution des cotisations 2026

La base de calcul des cotisations évolue vers une simplification.

Les taux de cotisations Retraite évoluent également, la cotisation du Régime de Base passe à 8,7% sur la tranche 1. La cotisation du Régime Complémentaire devient proportionnelle aux revenus compris entre un plancher et un plafond, avec une cotisation minimale obligatoire calculée sur 24 030€ pour 2026 si l'assiette sociale est inférieure à ce montant et une cotisation maximale calculée sur 144 180€ pour 2026 même si l'assiette sociale est supérieure à ce montant.

		Cotisations en 2025	Cotisations en 2026	Ce qui change
Retraite du régime de base	Base de calcul	BNC N-1	Assiette sociale N-1	✓
	Tranche 1	8,23% <i>entre 0€ et 47 100€*</i>	8,73% <i>entre 0€ et 48 060€*</i>	✓
	Tranche 2	1,87% <i>entre 0€ et 235 500€*</i>	1,87% <i>entre 0€ et 240 300€*</i>	X
Retraite du régime complémentaire	Base de calcul	BNC N-1	Assiette sociale N-1	✓
	Forfaitaire	2 312€	Supprimée	✓
	Proportionnelle	3% <i>entre 25 246 € et 231 840 €</i>	8,70 % <i>entre 24 030€ et 144 180€**</i>	✓
Retraite du régime ASV (praticiens conventionnés)	Base de calcul	Revenus conventionnés N-2	Revenus conventionnés N-1	✓
	Forfaitaire	221 € <i>+ 443 € réglé par la CPAM</i>	224 € <i>+ 447 € réglé par la CPAM</i>	✓
	Proportionnelle	0,16% <i>+ 0,24% réglé par la CPAM</i>	0,16% <i>+ 0,24% réglé par la CPAM</i>	X
Régime Invalidité Décès	Forfaitaire	1 022 €	1 022 €	X

\*Compris entre un plancher fixé à 1,76 % du Plafond Annuel de Sécurité Sociale (829€ en 2025) et un plafond fixé à 130 % du PASS (61 230 € en 2025)

\* soit entre 0 et le montant de 1 Plafond de la Sécurité Sociale (tranche 1), soit entre 0 et le montant de 5 Plafonds de la Sécurité Sociale (tranche 2)  
\*\* soit entre le montant de 0,5 et 3 Plafonds de la Sécurité Sociale

# Estimez vos cotisations

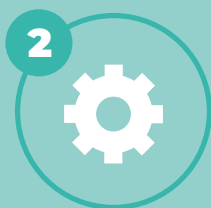
Le simulateur de la Carpimko vous permet d'estimer le montant de vos cotisations en fonction de votre Assiette Sociale.



**Accéder au simulateur  
de cotisations Carpimko**



Accédez  
au simulateur



Renseignez  
votre Assiette  
Sociale



Obtenez  
une estimation